

AVIS PUBLIC

Demande de démolition 2017-03



AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **14 mars 2017**, à 19 h, au Carrefour Notre-Dame situé au 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) afin de statuer conformément au Règlement 502 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

21, 68^e Avenue

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4.

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la séance prévue pour l'étude de cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 23 février 2017.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
